

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 5 JUIN 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19h00 et convoquée conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Par ailleurs, le conseiller Mathieu Caron est absent.

Est aussi présent le directeur général et greffier. Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

**2019-06-199 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 19h05.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-06-200 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour, le tout tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Achat d'un réfrigérateur pour le gazebo au Parc des Loisirs
- 4- Engagement d'un étudiant – Emploi d'été Canada
- 5- Autorisation de dépenses - Contrat de location avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 6- Autorisation de dépenses – Parc des Loisirs sur la Rue Roy – Électricité et lumières
- 7- Obtention de soumissions - Rénovation de la bibliothèque municipale
- 8- Autorisation de dépenses – Bibliothèque municipale – Achat des tuiles

- 9- Achat ou réparation - Remorque pour le département des loisirs - **RETIRÉ**
- 10- Entente de fin d'emploi en lien avec le Directeur général et greffier de la Ville
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance spéciale

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-06-201 ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE GAZEBO AU PARC DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un réfrigérateur pour la section du casse-croûte du gazebo au Parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser l'achat d'un réfrigérateur de 75 pieds cubes (modèle KGM-75), pour la partie du casse-croûte dans le gazebo du Parc des loisirs, de l'entreprise Équipement 3L, étant le plus bas soumissionnaire, le tout au coût de 3 785 \$, plus les taxes applicables et plus les frais de livraison (150 \$).

Il est aussi résolu que la totalité de la dépense sera imputée au compte #02 70150 494 – Camp de jour et soccer, le budget actuel le permettant étant donné la facture moins élevée de la Fondation le Terrier pour le Camp de jour 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-06-202 ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT – EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De procéder à l'embauche de Sophie Lafrenière à titre d'étudiante dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, le tout pour le service des loisirs (préposée aux loisirs).

Le début de l'emploi sera le 22 juin 2019 et sera d'une durée de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine, le tout au taux horaire de 12,50 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-06-203 AUTORISATION DE DÉPENSES –
CONTRAT DE LOCATION AVEC LA
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-
BOIS-DE-L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield utilisera le gymnase de l'École primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield pour la tenue du Camp de jour 2019, lequel se tiendra du 2 juillet au 16 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire offre gratuitement le local, mais que les frais de conciergerie doivent être assumés par la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la dépense suivante: l'assumption des frais de conciergerie auprès de la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le tout au montant de 1311,84 \$, plus les taxes applicable, pour ladite période du 2 juillet au 16 août 2019.

D'autoriser le directeur général et greffier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Il est aussi résolu que la totalité de la dépense soit imputée au compte #02 70150 494 – Camp de jour et soccer, le budget actuel le permettant étant donné la facture moins élevée de la Fondation le Terrier pour le Camp de jour 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**2019-06-204 AUTORISATION DE DÉPENSES – PARC
DES LOISIRS SUR LA RUE ROY –
ÉLECTRICITÉ ET LUMIÈRES**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser la dépense suivante au Parc des loisirs sur la rue Roy:

- Entrepreneur : Électricité Rock Alie
- Achat des accessoires et installation de l'électricité dans le gazebo du parc des loisirs;
- 5 ensembles Flood double DEL, installés au pignon;
- 6 prises de courant double, 15 ampères, indépendantes et installées dans la section casse-croûte;

- 2 LEDs décoratifs, 6 pouces up & down light, installés sur les murs intérieurs de la section casse-croûte;
- 4 néons DEL de 4 pieds chacun, installés au plafond de la section casse-croûte;
- Tous les fils qui serviront aux raccordements;
- Main d'œuvre de l'employé, soit plus ou moins 10 heures au taux horaire de 85,00 \$;
- Le temps de Monsieur Rock Alie est une gracieuseté de sa part;
- Le montant total des dépenses : 4 500 \$, plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que la totalité de ces dépenses soient remboursées par le projet Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2019-06-205 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenus des subventions du Gouvernement Fédéral et du Gouvernement Provincial dans le cadre des Fonds des petites collectivités, le tout pour la rénovation de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d'invitation pour les rénovations de la bibliothèque municipale aux entrepreneurs suivants:

- Les menuiseries Castors;
- Construction Progénik.

D'autoriser également la direction générale à demander, pour ladite bibliothèque municipale, des soumissions par voie d'invitation pour un bureau d'accueil, de nouvelles étagères et une enseigne aux entreprises suivantes:

- Gyva Maniwaki;
- CRSBPO de l'Outaouais.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-06-206 AUTORISATION DE DÉPENSES – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACHAT DES TUILES

CONSIDÉRANT QUE nous aurons un meilleur prix en achetant nous-mêmes les tuiles requises pour la rénovation de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'un délai substantiel est relié à la commande desdites tuiles et qu'il y a lieu de les commander rapidement si nous souhaitons respecter nos échéanciers;

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la dépense suivante pour la bibliothèque municipale;

- Entreprise: Couvre-Plancher Branchaud;
- 1194 pieds carrés de tuiles commerciales AXROCK, colle incluse;
- Livraison incluse pour le 2 août 2019;
- Code de produit 57 504 (chocolate);
- Coût total: 1394 \$, plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que la totalité de cette dépense soit remboursée à même la subvention obtenue du Fonds des petites collectivités pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2019-06-207 ENTENTE DE FIN D'EMPLOI AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE

CONSIDÉRANT le projet d'entente de fin d'emploi du directeur général (avocat et greffier);

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'approuver cette entente et de mandater le maire Réal Rochon pour la signer et lui donner plein effet.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question ne fut posée aux membres du Conseil municipal.

2019-06-208 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est 19h20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général adjoint et greffier adjoint de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire